

***La Liberté*, Clermont-Ferrand, 19 mars 1963, p. 1 et 6.**

Les auteurs du plasticage au domicile de M. Malraux au cours duquel la petite Delphine Renard fut grièvement blessée au visage et aux yeux devant la Cour de Sûreté de l'Etat.

Paris. — Quatorze jeunes gens accusés d'avoir appartenu aux groupes terroristes organisés par Jean-Marie Vincent ont comparu, hier après-midi, devant la Cour de sûreté de l'Etat. Plusieurs d'entre eux ont participé au plasticage du domicile de M. André Malraux, où fut blessée si grièvement au visage et aux yeux la petite Delphine Renard, et à la «nuit bleue» du 17 janvier 1962 où quatorze fois retentirent les explosions de plastic à Paris.

Si Jean-Marie Vincent s'est montré d'une totale franchise devant la Cour militaire de Justice qui l'a condamné, au mois de septembre dernier, à la réclusion criminelle à perpétuité, les inculpés d'aujourd'hui sont pleins de réticences. Ils accusent un certain Lemaire qui fit partie de leurs groupes et dont on ne sait trop ce qu'il est devenu.

L'avocat général s'attache à démontrer les contradictions des jeunes gens qui ont beaucoup varié dans leurs déclarations.

Yves Tissandier, principal adjoint de Vincent, les frères Francis et Alain Cheilan, qui posèrent la bombe chez M. Malraux, n'ont guère l'accent du remords en parlant de la petite Delphine Renard, affreusement défigurée par leur faute. C'est mollement que Tissandier déclare :

— Il n'a jamais été dans nos intentions de faire un blessé. Nous regrettons les conséquences de cet acte. Nous avons même attendu que deux gosses qui jouaient aux billes s'éloignent.

On en arrive maintenant au plasticage de la revue «*Aux Ecoutes*», rue d'Anjou. Christian Mirakian déclare : «Vincent voulait faire retomber la responsabilité de cet

attentat sur le Comité de défense républicaine et c'est pour cela qu'il traça dans l'escalier le signe C.D.R. avec une croix de Lorraine».

Les débats sont renvoyés à aujourd'hui.